

DU  
DANS  
LE TRI

tous  
ces plastiques  
se recyclent !



**SIDMA**  
Cœur Pays d'Auge



Tous ces emballages en  
plastique sont à mettre dans  
votre bac ou sac jaune



## DÉSORMAIS TOUS CES PLASTIQUES SE RECYCLENT !

### Pots en plastique

(pots de crème, de yaourt, de glace, du chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)

### Barquettes en plastique

(barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)

### Films plastiques

(films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle, bâches en plastique...)

### Vaisselle en plastique

(assiettes, couverts et gobelets)

### Boîtes plastiques et boîtiers des DVD et CD

(sans disque)

### Sacs plastiques

### Flacons et bouteilles plastiques

(eau, gel douche, lessive, sodas ...)

## A METTRE ÉGALEMENT DANS VOTRE SAC OU BAG JAUNE :

Les boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.



Les cartonnettes (petits emballages en carton), et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)



## QUELS TYPES DE PAPIER PEUT-ON METTRE DANS LE BAG BLEU ?

Journaux, magazines, prospectus, catalogues, lettres, livres, cahiers, enveloppes blanches ou kraft.



### NE PAS METTRE DANS LE CONTENEUR PAPIER :

papier cadeau, papier carboné ou plastifié, papier peint, papier calque, affiche publicitaire, photo, carte routière, et tous papiers souillés, jaunis, moisis ou mal odorants.

## QUE FAUT-IL METTRE DANS LE CONTENEUR VERT ?

Bouteilles et bocaux en verre



### NE PAS METTRE DANS LA COLONNE A VERRE :

faïence, porcelaine, morceaux de pare-brise, ampoules, bouchons, capsules, couvercles et néons

On estime qu'à l'échelle de la planète, un tiers des aliments produits pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé, cela représente environ 1,3 milliard de tonnes de denrées alimentaires par an.

**STOP**  
au gaspillage  
alimentaire



## COMMENT ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

**Lors de l'achat des aliments :** utilisation d'une liste de courses, faire attention aux dates de péremption, ne pas acheter en trop grosses quantités

**Le stockage des aliments et la gestion des stocks :** utilisation rationnelle du réfrigérateur, sensibilisation aux dates de péremption, gestion des quantités cuisinées.

**Apprendre à cuisiner avec les restes,** pour cela vous pouvez vous rendre sur certains sites internet comme [www.quefaireavec.com](http://www.quefaireavec.com), rentrez 2 ou 3 ingrédients, le site recherche automatiquement une recette qui pourra les accommoder.

Privilégier la consommation locale car plus les lieux de production sont éloignés des lieux de consommation, plus la chaîne d'approvisionnement devient complexe et les risques de perte augmentent.



## LE COMPOSTAGE, UN CAS D'AVANTAGES !

Diminuez le volume de votre poubelle en fabriquant votre propre compost.

Quels déchets peut-on composter ?

**Les déchets de cuisine :** épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, thé, filtre en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fruit et légumes abîmés (sauf agrumes)...

**Les déchets de maison :** mouchoirs en papier, essuie tout, cendres de bois, sciure et copeaux, carton brun (non souillés par des produits polluants).

**Les déchets de jardin :** feuilles, mauvaises herbes, fleurs fanées, tonte de gazon (en petite quantité).



Le compostage demande peu d'entretien (pensez juste à l'aérer de temps en temps) et en 10 à 12 mois vous aurez ainsi un beau compost à mettre dans vos jardinières ou votre jardin.



Le SIDMA met à disposition des habitants de ses communes adhérentes un composteur par foyer moyennant une participation de 15 €.

**FAITES VOTRE DEMANDE PAR MAIL :**

[sidma.cpa2@wanadoo.fr](mailto:sidma.cpa2@wanadoo.fr)

**OU PAR TÉLÉPHONE AU 02 31 32 96 38**

## POUR VOS DÉCHETS ENCOMBRANTS OU DANGEREUX : LA DÉCHETTERIE

Déchetterie de **LISIEUX** : Déchetteries de  
Lundi, mercredi, vendredi  
et samedi de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00  
Mardi et jeudi de 14h00 à  
18h00

Déchetteries de  
**CAMPREMER, MOYAUX**, et  
du **VAL ORBIQUET** (Saint-Cyr  
-du-Ronceray) :  
Lundi de 9h00 à 12h00  
Mercredi de 14h00 à 17h30  
Vendredi de 14h00 à 17h30  
Samedi de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00

**ATTENTION**  
nouveaux horaires au  
1er septembre 2016



### Quels déchets apporter en déchetterie ?

Les encombrants, la ferraille,  
l'électroménager, le carton,  
le bois, les déchets verts, les  
gravats, les piles, les lampes, les  
néons, les batteries, l'huile de  
vidange, les déchets dangereux :  
solvants, peintures, désherbants,  
acides, le papier, le verre,  
l'amiante (uniquement pour les  
particuliers et à Lisieux)



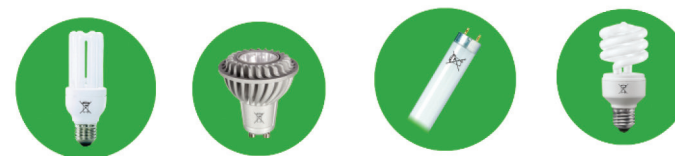
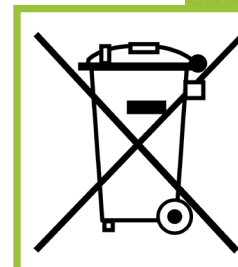
Pensez à  
rapporter vos  
médicaments  
et vos aiguilles  
en pharmacie

La réglementation interdit de brûler vos déchets  
verts et la fumée émet des polluants notamment  
des HAP (des hydrocarbures), ainsi que de la  
dioxine !

## LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

### Quelles lampes se recyclent ?

Les lampes qui se recyclent ont des formes  
très variables, mais elles portent toutes  
le symbole « poubelle barrée », signifiant  
qu'elles ne doivent pas être jetées avec les  
ordures ménagères, ni dans le conteneur  
à verre. Il s'agit des néons et des lampes  
fluocompactes dites basse consommation  
d'énergie, qui contiennent des métaux  
lourds dangereux pour l'environnement et  
la santé se recyclent.



Les ampoules halogènes et à incandescence se  
mettent à la poubelle et ne se recyclent pas  
car elles ne présentent pas de dangerosité  
particulière.

### Où déposer vos lampes usagées ?

Déposez vos lampes en déchetterie ou en magasin : tout  
magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre  
les lampes usagées de ses clients (commerce de  
proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.).  
Liste des magasins disponible sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org).

### Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-  
organisme à but non lucratif qui organise la collecte et  
le recyclage des lampes usagées en France. La collecte  
et le recyclage des lampes sont intégralement financés  
par l'éco-contribution que chacun paye en achetant  
une lampe neuve.



RENDEZ VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET:

**WWW.SIDMA14.FR**

Imprimé sur papier recyclé



**SIDMA**  
Cœur Pays d'Auge